

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2017
Français
Original : russe

Lettre datée du 15 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 13 et le 15 décembre 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



**Annexe à la lettre datée du 15 décembre 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(13 décembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé trois violations, dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe
syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Tayyibat el-Imam (province de Hama), qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 702.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 343,7 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 58 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 740.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 2 305.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(14 décembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé cinq violations, dans les provinces d'Alep (4) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Deraa.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité de Damas (province de Damas), qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 703.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 345,6 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 16 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 756.

Dans le cadre d'un convoi humanitaire organisé par l'Organisation des Nations Unies, 156 tonnes de vivres ont été distribuées aux habitants de la localité de Tell Chehab (province de Deraa).

Un convoi humanitaire organisé par l'Organisation des Nations Unies et le Croissant-Rouge arabe syrien, qui se rendait dans la localité de Kfar Laha (province de Homs), s'est vu refusé l'entrée dans la zone de désescalade n° 2 par des combattants de groupes armés illégaux et a rebroussé chemin vers la localité de Homs. Constitué de 26 véhicules réfrigérés, ce convoi transportait 156 tonnes de fournitures humanitaires (vivres, médicaments et produits de première nécessité).

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités de Moudan, dans la province de Homs, et de Kousseiniyé, dans la province d'Alep.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 307.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(15 décembre 2017)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

La situation dans les zones de désescalade est jugée stable.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé sept violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (1) et de Homs (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé une violation, dans la province de Damas.

La plupart des tirs d'armes légères enregistrés se sont produits dans des zones contrôlées par les groupes terroristes Front el-Nosra et État islamique d'Iraq et du Levant.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans la localité d'Ard el-Jabbourin (province de Homs), qui a permis de fournir 1,9 tonne de vivres à la population locale.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées s'élève désormais à 1 704.

Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 2 347,5 tonnes.

Au cours des dernières 24 heures, des médecins sont venus en aide à 48 personnes.

Le nombre total d'habitants ayant bénéficié de soins médicaux s'élève désormais à 66 804.

Dans le cadre d'un convoi humanitaire organisé par l'Organisation des Nations Unies, 156 tonnes de vivres ont été distribuées aux habitants de la localité de Kfar Laha (province de Homs).

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation n'a pas changé.

Les négociations visant à obtenir la cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes de l'opposition armée dans les provinces d'Alep, de Hama, de Homs, de Damas et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.